



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Mission énergie et changement climatique

Nantes, le 28/03/2025

Affaire suivie par :

Emmanuelle PATIGNY et David DU CHELAS  
mecc.dreal-paysdeloire@developpement-durable.gouv.fr

**COPIL n°2 - Révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA)  
de Nantes – Saint-Nazaire du 14 mars 2025**

**Relevé de conclusions**

**Pièces jointes :**

- Présentation diffusée en séance
- Liste de présence

**Ordre du jour :**

- 1- Avancement du processus de révision
- 2- Présentation globale du plan d'action
  - Focus sur le défi « mobilité »
  - Focus sur le défi « résidentiel »
  - Focus sur le défi « activités économiques »
  - Focus sur le défi « mobilisation collective »
- 3- Le formalisme proposé pour le plan d'action/les fiches-action
- 4- Conclusion et prochaines étapes

**1. Introduction**

M. le Secrétaire Général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique a introduit la réunion en rappelant les enjeux (notamment sanitaires) associés à la pollution atmosphérique et le caractère partenarial du PPA. Il a rappelé l'objectif du COPIL de ce jour qui est de valider le projet de plan d'actions issu des groupes de travail et échanges avec les différents partenaires.

**2. Présentation du projet de plan d'actions**

**1<sup>er</sup> défi « mobilité »**

**Ambition « Favoriser les mobilités douces, décarbonées et collectives »**

La CARENE s'inquiète de la non-reconduction des financements du Plan vélo pour 2025. La DREAL indique que les financements accessibles via le Fonds vert pour des aménagements cyclables sont toujours possibles.

**Ambition « Limiter les émissions liées à l'aéroport Nantes-Atlantique »**



Tél : 02.72.74.73.00  
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr  
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

Nantes Métropole suggère que l'action IV.1 Réduire les émissions liées au fonctionnement de l'aéroport soit plus approfondie, en intégrant des actions visant plus directement les émissions liées au trafic aérien (volume du trafic, typologie des avions fréquentant l'aéroport).

Un courrier en date du 11 mars 2025 a d'ailleurs été adressé en ce sens aux services de l'État, relevant le fait que les actions intégrées au PPA sont liées à la décarbonation ou au plan de prévention du bruit qui ont un effet indirect sur l'amélioration de la qualité de l'air. La Métropole souligne l'intérêt d'inclure des actions spécifiques à l'amélioration de la qualité de l'air portant sur les émissions liées directement au transport aérien.

Air Pays de la Loire demande s'il est possible d'intégrer des critères environnementaux liés à la qualité de l'air dans l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession aéroportuaire. La Préfecture indique ne pas connaître en détail le cahier des charges, mais qu'il est effectivement probable que cette thématique y soit intégrée, comme beaucoup d'autres. Le délégué interministériel pourra être sollicité afin d'obtenir des précisions à ce sujet.

#### **Ambition « Cibler et accompagner des publics spécifiques pour décarboner leur mobilité »**

La CARENE rappelle l'existence du programme CEE Moby pour l'écomobilité scolaire. L'accompagnement proposé au sein de ce programme pourrait permettre d'alimenter les réflexions dans les EPCI du territoire.

#### **2ème défi « résidentiel »**

##### **Ambition « Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique »**

Nantes Métropole estime que cette action ne s'adresse pas uniquement aux particuliers, et qu'il est nécessaire d'être vigilant dans la formulation des actions pour bien distinguer celles qui se rapportent aux chaufferies collectives et celles qui se rapportent au chauffage au bois domestique.

Nantes Métropole rappelle que l'étude de préfiguration du Fonds Air Bois est en cours. La métropole n'a pas encore statué sur la mise en place d'aides pour le remplacement des appareils non performants.

La CARENE indique s'engager à candidater à une étude de préfiguration du Fonds Air Bois.

La CC Estuaire et Sillon et la CC Erdre et Gesvres doivent valider politiquement un tel engagement dans les mois à venir.

La DREAL évoque la possibilité pour le préfet d'instaurer une réglementation plus contraignante concernant le chauffage au bois domestique non performant. Cette réflexion est intégrée dans le plan d'actions du PPA. Il est important d'accompagner les ménages, notamment dans l'amélioration de leur système de chauffage au bois, pour une meilleure compréhension et acceptabilité des mesures.

Air Pays de la Loire insiste sur l'enjeu de pédagogie et de communication pour que les parties prenantes aient conscience de l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air. Le chauffage au bois, issu d'une ressource naturelle et renouvelable, est souvent perçu comme étant non polluant.

L'acceptation sociale des mesures dépend de la sensibilisation des acteurs. La DREAL exprime son accord. La sensibilisation peut passer notamment par les professionnels au contact des utilisateurs (ramoneurs, par exemple).

Air Pays de la Loire questionne sur l'existence de réflexions sur une action qui inciterait les ménages à remplacer leur chauffage au bois par une autre source d'énergie. La DREAL explique que les conseils apportés aux particuliers par les espaces-conseils France Rénov' (repris dans l'action VI.1 Soutenir la rénovation performante des logements) vont dans ce sens (ex : conseils pour l'installation d'une pompe à chaleur).

La CARENE souhaite avoir des précisions sur le périmètre de l'interdiction du chauffage par foyers ouverts d'agrément en cas de pics de pollution, et demande à partir de quel seuil un pic de pollution peut être déclenché. La DREAL rappelle que les procédures d'information et d'alerte relèvent des préfectures à l'échelle départementale. La DREAL plaide pour une uniformisation de la mesure d'interdiction d'usage des foyers ouverts d'agrément en cas de pics de pollution sur l'ensemble des cinq départements des Pays de la Loire. Des échanges en ce sens seront organisés avec les préfectures en 2025.

Air Pays de la Loire soutient l'interdiction du chauffage à foyer ouvert d'agrément en cas de pics de pollution, et demande s'il est possible d'interdire dans les nouveaux bâtiments des appareils de chauffage au bois peu performants. La DREAL rappelle qu'il est déjà interdit (depuis le 01/01/2022) d'installer des cheminées à foyer ouvert dans les constructions neuves. Concernant les constructions existantes, en revanche, les particuliers peuvent utiliser des foyers ouverts. La prise de conscience des ménages sur les impacts du chauffage au bois sur la qualité de l'air n'est pas encore assez développée pour envisager des mesures plus restrictives et imposer un remplacement des anciens systèmes de chauffage.

### **3ème défi « activités économiques »**

#### **Ambition « Développer les bonnes pratiques agricoles**

Air Pays de la Loire travaille sur le projet AGRI'AIR (lauréat de l'appel à projets de l'ADEME Agri-QAir), qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques (ammoniac, particules) et de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole, notamment grâce à un outil opérationnel d'aide à la décision qui présente les prévisions de concentrations d'ammoniac dans l'atmosphère (AgrivisioN'Air, issu du projet Life ABAA, 2021).

Certaines collectivités seraient intéressées pour que des agriculteurs situés dans la zone du PPA puissent faire partie du projet et des expérimentations. Ce point pourra être évoqué lors du GT agriculture qui va se mettre en place dans le cadre du PPA.

#### **Ambition « Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire »**

La CARENE constate que les actions de décarbonation sont prioritaires pour les industriels, sans nécessairement prendre en compte le volet qualité de l'air. Il est nécessaire de relancer les industriels pour avoir leur retour sur la possibilité d'étudier les co-bénéfices du programme ZiBaC sur la qualité de l'air. La CARENE, en tant que membre du bureau de l'association ADELE (qui porte les études ZiBaC) appuiera cette proposition.

Le représentant des associations des industriels (AILE et ADELE) n'ayant pas réussi à se connecter à la réunion n'a pas pu apporter d'éléments de réponse. La DREAL reprendra contact avec ADELE sur le sujet.

#### **4ème défi «mobilisation collective»**

##### **Ambition « Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes »**

La CARENE demande des précisions sur l'action X.1 Intégrer la qualité de l'air dans la planification territoriale. La DREAL précise que pour cette action du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), deux projets sont fléchés : la prise en compte de la qualité de l'air dans les aménagements, et sa prise en compte dans les documents de planification. Des discussions sont en cours avec la CC Erdre et Gesvres pour dimensionner cette action.

La CARENE met en avant les travaux qu'elle mène sur le lien entre santé et urbanisme. Des actions à ce sujet devraient être intégrées dans le PAQA (plan qualité de l'air intégré au plan climat-air-énergie territorial) en cours d'élaboration.

##### **Ambition « Mieux connaître les pollutions sectorielles »**

La DREAL rappelle que la campagne de mesure des particules ultrafines (PUF) issues des activités de l'aéroport de Nantes- Atlantique a été réalisée pendant 4 ans. Il n'y a pas de nouvelle campagne prévue.

En revanche, la CARENE va mettre en place une campagne de mesures de PUF dans la zone industrielo-portuaire de Saint-Nazaire.

Une campagne de mesures des pesticides dans l'air ambiant (entre 2024 et 2027) va permettre d'améliorer les connaissances sur ces polluants. La campagne n'est pas entièrement ciblée sur le territoire du PPA car celle-ci a une vocation régionale. Cependant, il est envisagé d'avoir un point de mesures sur le territoire du PPA, ou, à minima, un point proche PPA avec une typologie équivalente, en particulier visant la viticulture. Nantes Métropole appuie cette action et souligne l'intérêt de disposer d'éléments fiables et pédagogiques permettant de comprendre l'impact des différentes pratiques agricoles sur la qualité de l'air. Ces éléments seraient également utiles au secteur agricole lui-même pour mettre en œuvre des actions moins impactantes. Ce sujet des ressources et informations disponibles pourra être abordé dans le groupe de travail « agriculture » créé dans le cadre du PPA.

##### **Ambition « Mobiliser et informer les acteurs »**

La CARENE suggère de rehausser l'ambition de ce volet d'actions d'information et de sensibilisation. Faire passer un message ne suffit pas, il s'agit de permettre aux parties prenantes d'expérimenter, de se mobiliser. Le mot « sensibilisation » n'est pas assez impactant et devrait être remplacé par un terme plus fort.

#### **3. Formalisme proposé**

Nantes Métropole suggère de changer les logos de la présentation pour le secteur mobilité, pour intégrer des moyens de transport moins polluants. Il s'agit pour le moment des logos du PREPA, ils peuvent être modifiés.

#### **4. Conclusion et prochaines étapes**

Les actions présentées en COPIL ont été co-construites avec les différents partenaires au cours du second semestre 2024. Le plan d'actions du PPA de Nantes-St Nazaire résultant de ces échanges a été présenté (contenu et formalisme) et discuté avec les membres du COPIL, ce qui a permis de recueillir quelques pistes d'amélioration dont il sera tenu compte.

**Le plan d'actions présenté recueille l'adhésion des participants au COPIL.**

Il est bien noté que certaines actions pilotées par les EPCI attendent encore une validation politique et/ou sont en cours de discussion dans le cadre d'autres démarches de planification (PAQA, etc.). Pour finaliser les fiches-actions correspondantes, des échanges entre la DREAL et les pilotes des actions seront donc organisés au besoin.

**Les prochaines étapes prévues sont les suivantes :**

- **un groupe de travail agriculture** est organisé le 27 mars pour préciser l'action VIII.1 sur la sensibilisation et la formation des exploitants aux bonnes pratiques pour limiter les émissions de polluants atmosphériques. De même, **un groupe de travail chauffage au bois domestique** se tiendra prochainement pour échanger sur l'action VI.4 Communiquer, sensibiliser et former sur les leviers à mobiliser pour une bonne utilisation du chauffage au bois. Ces deux groupes de travail thématiques seront pilotés par la DREAL, et doivent permettre de réfléchir à des actions conjointes et à la pérennisation de cet espace de travail commun.

- **une phase de rédaction plus fine des fiches-actions (d'ici juin 2025).** Pour finaliser les fiches-actions, des échanges entre la DREAL et les pilotes des actions seront organisés au besoin.

- **un travail d'évaluation des actions du PPA (d'ici juin 2025).** Air Pays de la Loire procédera de mars à juin à l'évaluation du projet de PPA, pour estimer les réductions des émissions permises par les actions et l'atteinte des objectifs fixés par le PREPA et le plan national chauffage au bois. Il s'agit également de s'assurer que ces réductions permettent de respecter les valeurs limites actuelles et les futures valeurs limites 2030 d'un point de vue exposition de la population.

Par ailleurs, le COPIL est informé que, suite à l'examen du dossier au cas par cas par l'Autorité Environnementale de niveau national, le PPA de Nantes Saint-Nazaire ne sera pas soumis à la procédure d'Evaluation Environnementale, par décision en date du 2 janvier 2025.

En conclusion, le Secrétaire Général adjoint remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à la construction du plan d'actions. Le prochain rendez-vous sera la présentation du projet de PPA complet (diagnostic, plan d'actions et évaluation) au comité technique (COTECH) en mai/juin et au comité de pilotage (COPIL) prévu en juin.

Les phases de consultations et d'enquête publique sont prévues à l'automne 2025, pour une adoption du PPA fin 2025.

Le Secrétaire général adjoint  
Tom Follet



